



COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Stéphane BERTIN, Claude SEUREAU, Brigitte LEGRAND Christian DEDECKER

Absents excusés : Jean-Gabriel MAYEUR ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND, Mathilde BERGER ayant donné pouvoir à Maryse Fabre, Caroline FAVIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE

Démarche C3E de l'ASDER

Vu le dispositif « Commune Efficace en Economie d'Energie » porté par le conseil départemental permettant aux communes de réaliser des économies d'énergies au travers d'actions de sobriété et considérant que la commune doit s'investir dans ce dispositif pour maîtriser son budget énergie et s'engager dans la transition d'énergie source de croissance et d'emplois non délocalisables, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'engager dans cette démarche et d'apporter son soutien technique au référent communal en charge de cette action.

Mise en accessibilité : dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

Vu l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à envoyer une attestation d'accessibilité d'un ERP de 5ème catégorie conforme au 31 décembre 2014 pour le gîte communal des Carlines et à déposer un dossier d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour la mairie, l'église et le foyer de ski de fond.

Participation de la commune au Noël des enfants scolarisés à Arith et à Lescheraines

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune a été sollicitée par les écoles de Arith et de Lescheraines pour une aide financière (10 euros/élève) concernant le Noël des enfants domiciliés à St François de Sales et scolarisés dans ces écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser l'aide sollicitée ci-dessus.

Primes exceptionnelles de fin d'année aux agents communaux

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour décider de verser une prime exceptionnelle de fin d'année aux agents communaux présents au 31 décembre 2015, prime fixée à 1 euro brut par heure déclarée sur la DADS 2015.

RPI : participation communale 2015/2016 au restaurant scolaire

Vu L'article R.531-52 du Code de l'éducation qui dispose que les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge, par conséquent, seul le conseil municipal de la commune d'Arith a compétence pour fixer les tarifs des repas. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'application de la grille de tarifs de la délibération n°2015-53 à compter de la rentrée scolaire 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 et accepte qu'à compter du 1er janvier 2016, les tarifs soient fixés par la commune d'Arith, en concertation avec la commune de St François de Sales.

Convention d'occupation temporaire et privative du domaine public restaurant du foyer d'accueil

Madame le Maire propose d'établir une nouvelle convention fixant les modalités d'occupation de ce restaurant. Elle donne lecture de la proposition de convention à intervenir. Elle serait établie pour un loyer de 1000 € et pour une durée de 6 mois, du 11 décembre 2015 au 10 juin 2016. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

Décision modificative

- Budget principal : achat matériel de déneigement et marché d'assainissement du Champ (paiement du Décompte Général)
- Budget régie : frais financiers

La séance est levée à onze heures trente.

Le Maire,
Maryse FABRE

